

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2024

Objet : Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025

Le rapport d'orientation budgétaire

Par la création de notre syndicat mixte, les trois collectivités membres ont fait le choix de se rassembler afin de gérer la propriété de l'aéroport de Beauvais-Tillé et les compétences d'aménagement, d'entretien et de gestion liées à cet équipement. Les dispositions de la loi NOTRE mises en application par décret n°2016-841 du 24 juin 2016, imposent au président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT.

Pour un EPCI comme le SMABT, le débat d'orientation budgétaire doit comporter également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses du personnel et à la durée effective du travail.

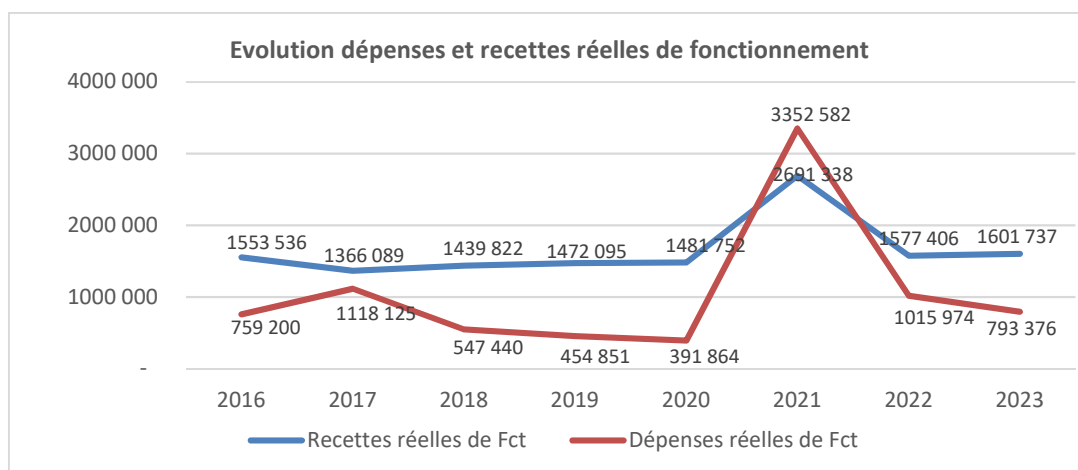
Par ailleurs, il s'agit de présenter à l'assemblée délibérante les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel d'un **Budget qui sera ensuite présenté sans reprise anticipée des résultats**.

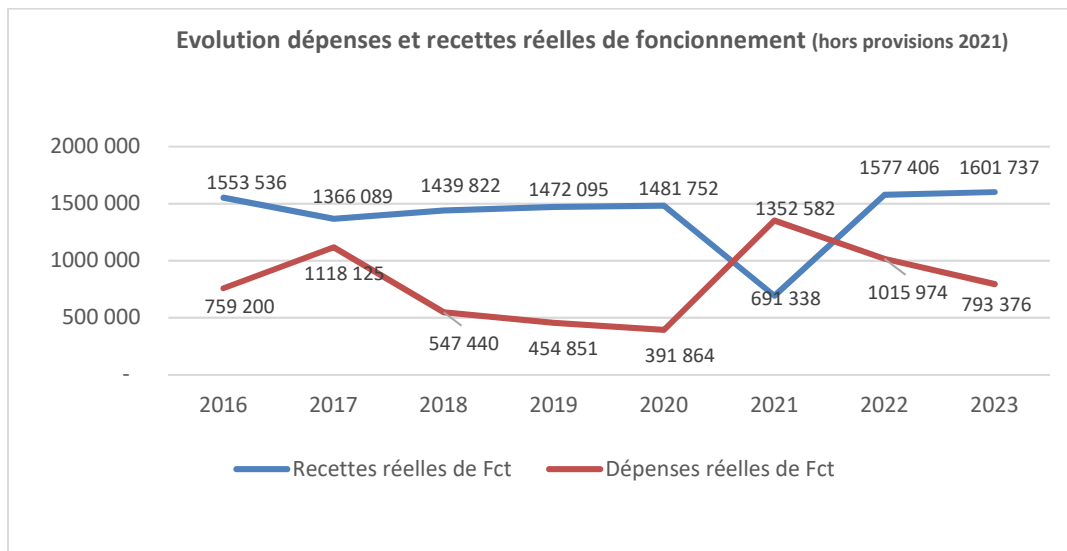
I- ETAT DES LIEUX : fin du contrat SAGEB, début de l'ère Bellova

A- Les principaux constats

Sur l'ensemble de la durée du contrat de concession (2008-2024), le SMABT a maintenu son autonomie de fonctionnement en absorbant une baisse de 40% du montant des dotations des collectivités à partir de 2016. Il a supporté le financement des installations aériennes de l'IGN (7M€) et celui des travaux d'insonorisation pour 95% des logements éligibles.

En outre, le SMABT s'est positionné au côté de la société exploitante pour garantir les investissements prioritaires, traverser la crise Covid et préparer le renouvellement du contrat de concession dans les meilleures conditions possibles. Les graphiques suivants traduisent (avec et sans provision Covid) l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement du SMABT depuis 2016.





Depuis 2018, et nonobstant les conséquences économiques de la crise Covid, la trajectoire budgétaire du volet fonctionnement du SMABT est favorable. En outre, le SMABT se projette maintenant sur la base des engagements contractuels de la nouvelle concession.

B- Le contrat Bellova

Le premier Rapport d'Orientation Budgétaire de l'ère Bellova augure d'une vision à 30 ans. Cet horizon budgétaire est construit sur la base d'hypothèses de trafic aérien et d'un plan d'investissements contractuels de 300 millions € financé par la société exploitante. Il repose également sur un plan d'affaires construit sur des hypothèses de revenus et de charges étayées sur toute la durée du contrat, (rappel, le statut de ligne d'intérêt régional est effectif les 10 premières années).

Le rapport d'orientation budgétaire 2025 se caractérise donc par :

- Une augmentation des revenus issus de la concession et garantis par le contrat, c'est-à-dire révision de la redevance domaniale avec le versement systématique de la part variable ;
- Une ambition budgétaire pour traiter en priorité les actions en faveur du territoire ;
- Une maîtrise des charges en dépit d'une augmentation des moyens humains et matériels nécessaires au fonctionnement ;
- Une capacité d'investissements qui porte sur des projets à la marge du contrat de concession.

Le SMABT construit le budget de l'exercice 2025 sur les bases suivantes :

- Une redevance de concession versée en année pleine, avec des montants annuels garantis complétée par une part variable. Les montants comprennent des paliers de révision prédéfinis avec un minimum de 1 250 000 € HT (**chapitre 70**) ;
- Le loyer annuel versé par l'IGN révisé selon l'indice BT01 au 2^{ème} trimestre 2024 : estimation de +2,78% sur la base du compte administratif estimé 2024 (**chapitre 75**) ;
- Un appel à la stabilité des dotations annuelles versées par les collectivités (**chapitre 74**) ;
- L'extinction de la dette suite au remboursement de l'emprunt IGN ;
- Le quasi-achèvement, à périmètre constant, des missions d'insonorisation réglementaire dans l'attente d'évolutions normatives ;
- Une redéfinition de la stratégie d'investissements du SMABT en lien avec les impératifs de la nouvelle concession (énergies, amélioration de la desserte, accès, stationnement).

La définition des orientations budgétaires s'effectue dans la perspective d'un exercice 2024 qui retrouve de la stabilité.

II- TRAJECTOIRE BUDGETAIRE 2025

A- L'augmentation des recettes de fonctionnement profite au territoire

L'exercice 2025 ne devrait plus être impacté par les dépenses relatives à l'ancien contrat. Les coûts liés à la préparation du nouveau contrat (AMO) et à la clôture du contrat SAGEB sont supportés par le budget 2024 du SMABT. Les conséquences économiques et commerciales engendrées par la fermeture du Parking Pershing de Porte Maillot au profit de la gare routière de Saint-Denis n'ont pas donné lieu à l'activation de mécanismes de compensation prévus par le SMABT et la SAGEB.

Le rapport d'orientation budgétaire traduit à la fois les engagements du nouveau contrat et la satisfaction des attentes exprimées par les Elus en particulier sur l'orientation des richesses produites par l'aéroport. Les sujets du soutien financier aux porteurs de projets, à l'amélioration de la desserte et du stationnement ainsi qu'à la production d'énergies décarbonées sont retenus. Les produits des services (chapitre 70) sont composés d'une redevance domaniale de 1 300 000 €, complétée par une redevance variable de 200 000 € (estimation indexée sur la performance de Bellova pour le dernier trimestre 2024) et le remboursement de la taxe foncière payée par Bellova (400 000 €).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 24	DOB 25	Evolution en %
70 - Produit des services	867 750	1 900 000	118,96%
74 - Dotation et participations	421 564	421 564	0,00%
75 - Produits de gestion courante	316 205	325 005	2,78%
SS total recettes réelles de fonctionnement	1 605 519	2 646 569	64,84%
Subvention d'investissement amorties	339 997	339 997	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 945 516	2 986 566	53,51%

Ces recettes de fonctionnement vont permettre de financer les charges à caractère général qui comprennent notamment le paiement par le SMABT de la taxe foncière et les frais d'études et recherches. Le chapitre 65 « charges de gestion courante » se démarque par le financement des actions menées sur le territoire (aides aux communes et associations) et du remboursement des charges supportées par la commune de Tillé (100 000€). Le Fonds d'Actions Territoriales (250 000€) sera effectif dès le 1^{er} trimestre 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 24	DOB 25	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	795 366	1 036 569	30,33%
012 - Charges de personnel	392 100	387 000	-1,30%
65 - Charges de gestion courante	146 050	402 500	175,59%
SS total dépenses réelles de fonctionnement	1 333 516	1 826 069	36,94%
042 - OP. ordre transfert entre sections	612 000	593 678	-2,99%
023 - virement en investissement	-	566 819	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 945 516	2 986 566	53,51%

Le volet recettes investissement reste limité (remboursement de l'avance remboursable au titre de l'aide à l'insonorisation).

RECETTES D INVESTISSEMENT	BP 24	DOB 25	Evolution en %
27 - Autres immobilisations	140 000	33 000	-76,43%
SS total recettes réelles d'investissement	140 000	33 000	-76,43%
040 - OP. ordre transfert entre sections	612 000	593 678	-2,99%
021 - virement du fonctionnement	-	566 819	-
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	752 000	1 193 497	58,71%

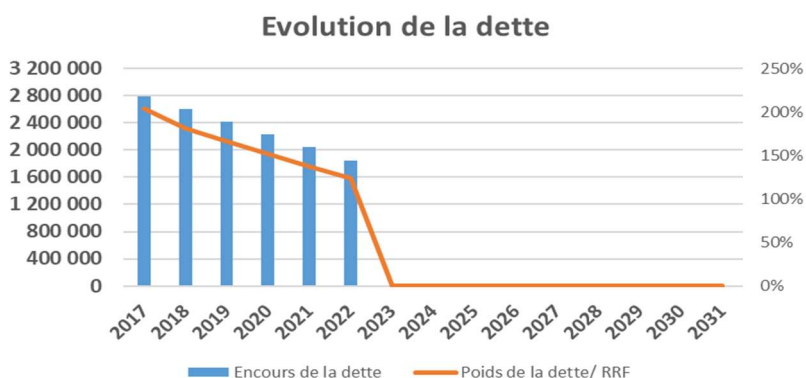
Les dépenses d'investissement sont marquées par le projet d'acquisition d'une parcelle de 7 500m² située à Tillé (450 000 €).

Par ailleurs, le SMABT a la possibilité d'investir au sein d'une Société d'Economie Mixte pour porter le financement, l'installation, l'exploitation et la maintenance du parc d'ombrières photovoltaïques (400 000€).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 24	DOB 25	Evolution en %
204 - Subventions d'équipement versées	-	400 000	-
21 - Immobilisations corporelles	412 003	451 500	9,59%
27 - Autres immobilisations	-	2 000	-
SS total dépenses réelles d'investissement	412 003	853 500	107,16%
040 - OP. ordre transfert entre sections	339 997	339 997	0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	752 000	1 193 497	58,71%

B- Structure et gestion de la dette

Le SMABT entame le nouveau contrat de concession sans recours à la dette avec un effectif constant.



En conclusion, les orientations budgétaires 2025 se caractérisent par :

- La poursuite d'un accompagnement conséquent des AMO, en conseil juridique, financier et comptable ;
- Une augmentation des recettes de fonctionnement ;
- Un renforcement des effectifs du SMABT depuis le mois de mars 2024 pour améliorer son organisation administrative et mieux faire face aux enjeux du contrat de concession ;
- Selon les capacités de financement produites par le nouveau contrat, des actions plus importantes en faveur de la protection des populations riveraines, de la production d'énergies renouvelables et du soutien aux actions de promotion du territoire.